BROCANTE SEMI-NOCTURE GOMMEGNIES

Samedi 15 Août 2026

de 15h à minuit

-**Bulletin d'inscription** accompagné du règlement par chèque.

Ordre des chèques :« Comité des Fêtes et de la Foire »

Adresse : Mairie (Comité des Fêtes et de la Foire) - 71, place du général de Gaulle - 59144 GOMMEGNIES

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 05 août 2026

- ***PAS D'INSCRIPTION SUR PLACE LE JOUR-MÊME.***
- ***AUCUNE INSTALLATION DE STAND N'EST AUTORISEE AVANT 14H.***
- Uniquement brocante (pas de vente de produits neuf, ni de braderie).
- Pas de vente alimentaire, frites, sandwichs, hamburger et boissons sauf gaufres, crêpes, chichis, glaces,… (voir tarifs au bas du bulletin)
- Les riverains doivent s'inscrire avant le 5 août 2026, après cette date l'emplacement devant chez eux n'est plus garanti.
- Aucun véhicule ne pourra circuler dans le périmètre délimité pour la brocante entre 15h00 et 00h00.
- Les installations des exposants, auvents et parasols compris, devront laisser libre une bande de 2,50m de large minimum sur la chaussée pour le passage des véhicules de secours.
- Un mail avec votre numéro d'emplacement sera envoyé 2 jours avant la brocante.

L'accueil de la mairie est ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h.

Renseignements : Comité des Fêtes de Gommegnies

Tél : (mairie) 03.27.49.91.78 (choix n°5) **Mail :** brocante.gommegnies@gmail.com

---

Nom Prénom :			
Adresse :			
Code postal :	Ville :		N° tél :
Mail pour recevoir votre N° d'emplacement :			
Date de naissance :	Lieu de naissance :		
Véhicule – N° immatriculation : Marque et modèle :			(Pensez à bien réserver l'espace nécessaire pour votre véhicule)
Type de produits vendus :			
Brocanteur amateur	▸ Carte d'identité N° : ▸ Lieu de délivrance :		▸ date :
Brocanteur professionnel	▸ N° registre de commerce :		
Longueur :	**mètres x 2 € =**		**€** *(minimum 5 mètres = 10€)*
Restauration (Cochez la case)		Gaufres - crêpes - glaces - chichis, …	Droit de place **=** **80 €**

⚠ **Les bulletins incomplets ne seront pas pris en compte**

Imprimé par nos soins *ne pas laisser sur la voie publique*